

ATTESTATION D'ASSURANCEValable du **1er Janvier 2007** au **31 Décembre 2007**

Nous soussignés, **DE CLARENS**, Société Anonyme de Courtage d'assurances -
17 Rue Washington 75383 Paris cedex 08, attestons par la présente que :

Monsieur François GRISON
48 Avenue Roger Salengro
92290 CHATENAY-MALABRY

a souscrit par notre intermédiaire, auprès de la compagnie **QBE Insurance (Europe) Limited**, société de droit anglais, régie par le Code des Assurances, dont le siège social est à Londres, Plantation Place, 30 Fenchurch street, EC3M 3BD Royaume-Uni, ayant succursale 12 place Vendôme, 75001 Paris, agréée pour pratiquer en France l'assurance de Responsabilité Civile, une police d'assurance Responsabilité Civile n° **05-0067224**.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison de dommages corporels, matériels ou immatériels non consécutifs, causés à des tiers dans le cadre des activités garanties indiquées ci-après et résultant d'un fait dommageable survenu dans l'exécution professionnelle de l'Assuré.

Montant de la garantie : par sinistre et par année d'assurance

• Tout dommage confondus :	1 000 000 €
• <i>Dont</i> dommages autres que corporels :	
✓ par sinistre	300 000 €
✓ par année d'assurance	500 000 €

Activités garanties :➤ **Expertises immobilières activités réglementées**

- ✓ Le repérage AMIANTE avant transaction (art R1334-24 du Code de la Santé Publique) avant travaux (art R1334-27 du Code de la Santé Publique) avant démolition (art R1334-27 du Code de la Santé Publique), le dossier Technique Amiante (art R1334-25 du Code de la Santé Publique) et le diagnostic Amiante,
- ✓ L'état des risques d'accessibilité au PLOMB (ERAP) et/ou constat des risques d'exposition au PLOMB (CREP) et le diagnostic Plomb (transaction et saturnisme déclaré),
- ✓ Les diagnostics des ETATS PARASITAIRES
- ✓ Les mesurages réalisés dans le cadre de la loi CARREZ
- ✓ Les recherches relatives à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (Décret 2005-134 du 15/02/05),
- ✓ Certificat de performance énergétique (selon méthode de calcul 3CL, conformément à la réglementation en vigueur Décret 2006-1147 du 14/09/2006).

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et est délivrée pour faire valoir ce que de droit. Elle ne peut engager celui-ci au-delà des limites, des clauses et Conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 18 janvier 2007

DE CLARENS

17, rue Washington

75383 PARIS cedex 08

Tél. 01 44 13 13 00 - Fax 01 42 89 48 01

DE CLARENS – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.000.000 €
17, rue Washington – 75383 Paris Cedex 08 – Tél. : 01 44 13 13 00 – Fax : 01 45 63 77 91
E-mail : accueil@declarens.com – Site internet : www.declarens.com